

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°20/013

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation de la partie amont de l'entrepôt H181 situé sur la commune de Rouen, sur le domaine public fluvial concédé au GPMR.

Cet appel à projets a été mis en ligne sur le site Haropa Ports en mars 2017.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la société DS Team, dont le siège social se situe à Rouen (76100), au Hangar 181 – Quai d'Elbeuf – Avenue du Grand Cours, et la société THE WALL, dont le siège social se situe à MONTREUIL (93100), 33 rue du Progrès ont présenté le meilleur projet commun d'implantation, conformément aux conditions énoncées dans l'appel à projets.

Lors de sa séance du 12 mai 2017, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation Temporaire n° 76-540/425 au profit de la société DS Team portant sur la dépendance susvisée pour le développement d'une activité de sport en salle (terrain de foot et padel).

Description de la dépendance : Partie de la cellule amont du Hangar 181 d'une superficie de 1299 m² situé sur les quais de Seine sur la commune de Rouen.

Durée de la convention : A compter du 18 septembre 2018 jusqu'au 15 février 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel: 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@rouen.port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 16 juillet 2020